

Mouthiers sur Boëme Vivre à

TABLE DES MATIÈRES

septembre ...	p 2
.....	p 3
2014	p 3
ébit	p 3
gne	p 4
.....	p 5
.....	p 5
e	p 6 et 7
.....	p 8
.....	p 9
.....	p 10
.....	p 11
vembre ...	p 12
.....	p 12



TOP DÉPART POUR UNE NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE !

Photo Alain PORTE

et commune
-sur-boeme.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 6 octobre une réunion publique vous présentera le **PLAN LOCAL D'URBANISME**. Cette réunion sera, je l'espère un moment de partage sur le devenir de notre commune. Le cabinet **URBAN HYMNS** a dressé au travers d'un document, un véritable état des lieux de **MOUTHIERS**, nous permettant d'avoir une lisibilité sur la décennie passée, avec ses avantages et inconvénients. Je rappelle que la loi **ALLUR** oblige les communes à engager une procédure de révision des **POS (Plan d'occupation des sols)** avant le 31 décembre 2015 ; elles disposeront de 3 ans maximum après la publication de la loi pour terminer la procédure

ritoire. Maintenir la vie sociale de nos villages, leur développement économique et leurs richesses culturelles font partis de nos priorités. Il s'agit également d'avoir une réflexion sur nos espaces naturels et sur l'empreinte écologique que nous allons laisser. Aujourd'hui l'état réorganise le territoire français donnant telle ou telle compétence aux régions, départements et CDC. Les communes voient leurs dotations baisser. Comment demain nous projeter vers un avenir serein si nous n'avons plus les moyens de nos ambitions. L'attractivité de nos villages c'est la faculté que nous aurons

etin
ion locale
responsabilité
municipal

sur Boëme

353
OBRE

15



CONSEIL MUNICIPAL du 11 SEPTEMBRE 2015

La séance du Conseil Municipal débute par le témoignage des jeunes Monastériens qui ont travaillé au sein des services de la commune pendant l'été. Résultats positifs et changement de points de vue sur le travail quotidien des agents communaux.

1. Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) le 7 décembre 2012. L'article R*123-1 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD qui s'articule autour de cinq objectifs et engagements raisonnés :

- Conserver et renforcer les richesses environnementales de la commune,
- Valoriser le patrimoine paysager et urbain du territoire,
- Maîtriser le développement et l'étalement urbain,
- Promouvoir le cadre de vie,
- Soutenir l'économie locale.

Monsieur le Maire déclare le débat ouvert et invite l'ensemble du conseil municipal à se saisir de ce dossier important pour l'avenir de la commune. Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

2. Agenda d'accessibilité programmé

Le Conseil Municipal valide la proposition de programmation de la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments et espaces communaux qui accueillent du public, conformément à la loi du 11 février 2005 et ses textes réglementaires qui en découlent, pour un montant de 75 185 €. Le programme d'exécution de la mise en accessibilité sera échelonné sur six années.

Prochaine
séance publique
du Conseil Municipal
VENDREDI
13 NOVEMBRE
20 H 30

3. Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal adopte le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif. Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé.

4. Rapport d'activité 2014 de Calitom

Après une présentation des activités et résultats de l'année 2014, le conseil Municipal adopte le rapport annuel de Calitom, service public des déchets.

5. Convention SDEG16 - Eclairage installation sportive (Pose d'un mât)

La convention avec le Syndicat d'Electricité et de Gaz de la Charente relatif à la pose d'un mât d'éclairage pour le terrain de football annexe est validée. Le coût de l'opération s'élève à 14 467,72 € TTC dont 2 319,74 € à la charge de la commune.

6. Convention SDEG16 - Eclairage installation sportive (Remplacement d'un projecteur)

La convention avec le Syndicat d'Electricité et de Gaz de la Charente relatif au remplacement d'un projecteur pour le terrain de football annexe est validée. Le coût de l'opération s'élève à 663,49 € TTC dont 359,39 € à la charge de la commune.

7. Redevance Occupation du Domaine Public

Afin de percevoir la redevance annuelle d'occupation du domaine public par les 10 kms de réseaux de Gaz, la mairie adopte le montant de 555 €, versée par GRDF.

8. Création poste adjoint technique 2ème classe

Afin de pallier au départ à la retraite d'un agent, les membres du Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe pour les services techniques de la commune.

9. Suppression poste adjoint administratif 1ère classe

Le Conseil Municipal décide de supprimer du tableau des emplois de la commune, le poste d'adjoint administratif 1ère classe d'une durée de 21h30.

10. Indemnité régisseur à la régie de recettes « Cartes Postales »

Le Conseil Municipal décide d'instaurer une indemnité annuelle (environ 110 €) pour la régie cartes postales suite à l'ajout des bacs ordures ménagères au sein de la régie. Les régisseurs des régies cartes postales et jetons salle omnisport seront également redéfinis par arrêté du maire.

11. Frais Pompes Funèbres

Suite au décès de Monsieur François ROUSSEAU, alias Kiston, graphiste qui avait collaboré auprès de la commune et du centre social, le Conseil Municipal valide la facture de la gerbe faite par la commune en son honneur pour un montant de 57,60 € TTC.

12. Bar restaurant de la Gare

Le Conseil Municipal décide de lancer la démarche de faire valoir son droit de préemption pour le fonds de commerce du bar restaurant de la Gare. La commune devra au préalable définir un périmètre de sauvegarde au sein du bourg, soumis à l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente.

13. Vente matériels de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de la vente aux enchères du matériel communal mis en vente. La banquette sera vendue pour 620 € et la remorque pour 1 250 €.

14. Accueil de Réfugiés Syriens

Monsieur le Maire informe qu'un couple de Monastériens a fait part à la commune de la mise à disposition d'un logement en cas d'accueil de réfugiés au sein de la commune. Le conseil municipal fera savoir au service de l'Etat qu'elle accepte l'accueil de réfugiés de guerre Syriens, au même titre qu'elle a accueilli lors de la seconde guerre Mondiale des habi-



8. 22 OCTOBRE
JEUDI 5 NOVEMBRE

AMENDES POUR DEPÔTS SAUVAGES

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser en lieu public ou privé... des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres, en dehors des emplacements désignés par l'administration compétente est punissable d'une amende de 3ème classe de 180 €.

Ceci concerne notamment les abords des conteneurs.

Les dépôts en dehors des jours et heures de collecte sont soumis à des mandes de seconde catégorie de 75 €.

le dépôt d'objets ou de matériaux sur la voie publique, entravant ou diminuant la liberté ou la sûreté de passage est soumis à une amende de 4ème classe, soit 375 €

Ces dispositions ressortent du décret du 25 mars 2015 qui modifie les articles 636 et 644 du code pénal.



LE FUTUR TRÈS HAUT DÉBIT

Étapes 1 & 2
• SR MED étape 1 (18)
• SR MEU étape 2 (18)
• NRA d'origine
— Liaisons NRA - SR (étapes 1 & 2)
• Zone SR étape 1
• Zone SR étape 2

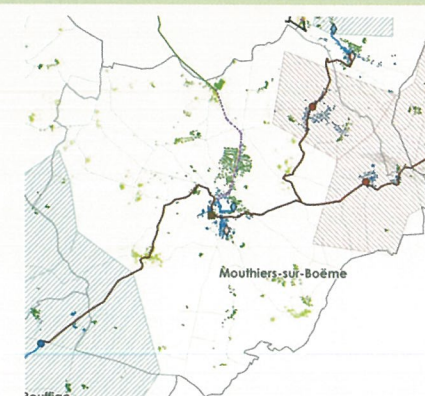
Étape 3
— Collecte ZAE (étape 3)
— Desserte intrazonale ZAE (étape 3)
• ZAE raccordées

Étape 3bis
• EHPAD Dirac
• Mairie
• Ecole 1er degré
• Collecte des Sites publics (étape 3)

Étape 4
— Sérialisation de réseau (étape 4)
— Raccordement Solstice (étape 4)

Estimation de l'offre ADSL à l'issue de l'étape 2
• Plus de 30 Mbit/s
• De 10 à 30 Mbit/s
• De 4 à 10 Mbit/s
• De 2 à 4 Mbit/s
• De 0,5 à 2 Mbit/s
• Inéligibilité ADSL

— Tronçons existants
— Réseaux Solstice



Le déploiement de la fibre optique sur la commune

Début des travaux : 05 octobre 2015 - Jusqu'à la fin de l'année

- 1 conduite cheminant depuis le chemin des Agriers jusqu'à la départementale 427 (route de Fouquebrune) puis bifurcation à la Foix, bois de la Châtraigneraie, les Tombeaux puis les Naulets

- 1 conduite cheminant depuis la Foix jusqu'à la Rivière puis au Petit Guillon :

LES ACTIVITÉS DE CALITOM EN 2014

Ce rapport d'activité présente les résultats de 2014 pour l'ensemble du territoire de CALITOM.

Ainsi, nous apprenons que la moyenne de collecte des ordures non triées (sacs noirs) est de 192 kg par habitant. Pour Charente Boëme Charraud, cette moyenne est de 172 kg !

La collecte sélective se maintient au même niveau que les années passées soit 37 kg pour le verre et 64 kg pour les sacs jaunes dans lesquels sont collectés les emballages et les papiers imprimés. Comparées aux moyennes nationales (29 kg pour le verre et 48 kg pour emballages et papiers) les résultats charentais sont bons. Ils devraient nous permettre d'être enfin récompensés puisque le projet de loi de finances rectificatif 2015 prévoit une moindre taxation des tonnes mis en décharge quand les performances de la collectivité sont en dessous d'un ratio par habitant fixé à 241 kg.

Conséquence : au lieu de payer la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à 40 €/tonne mis en décharge, CALITOM ne paiera que 13 € pour 2016, soit, moins 15 € pour la performance du site de Sainte Sévère dans le traitement et la valorisation du biogaz et moins 12 € pour la bonne performance de prévention et de tri des habitants !

En 2014 comme toutes les années depuis 2004 c'est en déchetterie (Calitom 22 filières de tri et de valorisation,) que se fait la plus importante collecte des déchets des ménages : 303 kg/ habitant alors que la moyenne nationale était de 195 kg.

Pour sa part, la déchetterie de Mouthiers a accueilli 25 433 usagers, qui ont apporté 2 613 tonnes valorisées à 78 %, soit seulement 22 % mis en décharge

Septembre 1939 : l'évacuation en Charente
 En date du 4 ou 5 septembre, les radios diffusaient des messages à propos des guerres qui se déclaraient autour de nous. J'avais alors 8 ans et en tant qu'enfant, on ne pouvait pas s'imaginer ce que cela signifiait. Alors au matin du 4 ou 5 septembre, le garde-champêtre, qui était le grand-père de Rigobert, passait dans les rues, une cloche dans la main pour nous informer de préparer nos affaires en y mettant le strict minimum: vêtements, sous-vêtements, affaires de toilette. Il ne fallait surtout pas oublier les papiers d'identité et les effets personnels.

Le départ a été fixé à 16 heures et le rassemblement a lieu dans le quartier. C'est donc très rapidement que maman et papa préparaient le peu que nous pouvions emporter. Nous avons donc quitté notre maison et je suis encore allé chercher ma poupée, or, pas question de l'emporter et je me vois encore pleurer de devoir la laisser. Plusieurs groupes de personnes se sont donc rassemblés aux endroits désignés pour embarquer dans les camions mis à disposition par les commerçants de Petite-Rosselle. Il me semble, si mes souvenirs sont exacts que nous sommes alors partis de la gare de Forbach en direction de Puzieux. Arrivés à Puzieux nous avons marché jusqu'à Delme (environ 20 km). Nos bagages, valises et couvertures, etc. ont été transportés sur des chariots appartenant aux paysans et tirés par des chevaux et des vaches.

À Delme, nous avons été hébergés dans les granges pour y passer la nuit, couchés sur la paille. Les enfants étaient surpris car ils ne comprenaient pas ce qu'il leur arrivait. Après avoir passé 2 nuits à Delme, nous avons été contrôlés par des gendarmes et des militaires; c'est à ce moment que nous avons été séparés de mon papa, vu qu'il était de nationalité allemande.



En effet, arrivé en France en 1927, il a été embauché en tant que mineur de fond. Il avait demandé à plusieurs reprises la nationalité française qui lui a été refusée, donc il était considéré comme étranger. Il a été interné à Neufchâteau, en compagnie d'autres Rossellois, qui étaient dans la même situation. On est restés sans nouvelles de sa part pendant 5 mois.

À Delme, les réfugiés ont été partagés en deux groupes: les familles de mineurs ont été dirigées vers le Pas-de-Calais, les autres familles, quant à elles, ont été dirigées vers la Charente.

Départ de Delme

Nous avons donc quitté Delme pour embarquer dans un train composé de plusieurs wagons à bestiaux.

Le train a été mis à notre disposition, 40 à 50 personnes pouvaient prendre place dans un wagon sans toilette. Les personnes âgées avaient beaucoup de mal à monter dans ces wagons ! C'était l'horreur. Il y avait plus de femmes et d'enfants car les hommes avaient été mobilisés. Plusieurs caisses en bois ont été déposées à l'intérieur des wagons afin que les personnes âgées puissent s'asseoir, tandis que les plus jeunes et les enfants étaient assis sur le sol. Rester debout était impossible car cela bougeait de trop ! Et le bruit était infernal. Le train ne s'arrêtait pas très souvent et lorsqu'il était à l'arrêt, c'était en rase campagne pour permettre aux personnes de se dégourdir les jambes et pour assouvir leurs besoins. J'en profite pour vous faire part de deux anecdotes : nous étions en présence des deux curés de la paroisse et nous étions gênés devant eux et eux se gênaient devant nous ; en effet, assouvir ses besoins lorsque l'on porte une soutane n'est pas chose facile ! Dans notre wagon se trouvait une personne âgée qui avait beaucoup de mal à se déplacer, elle assouvissait ses besoins dans une casserole qui était ensuite jetée dans la nature. Cependant le train s'est quand même arrêté une ou deux fois en gare, c'est à ce moment que la Croix-Rouge nous a distribué à manger et à boire.

.../...
 Dans le bulletin de novembre nous poursuivons la publication de ce témoignage transmis par le Comité de Jumelage, qui évoquera l'arrivée des habitants de Petite-Rosselle chassés de leur commune par l'invasion nazie.

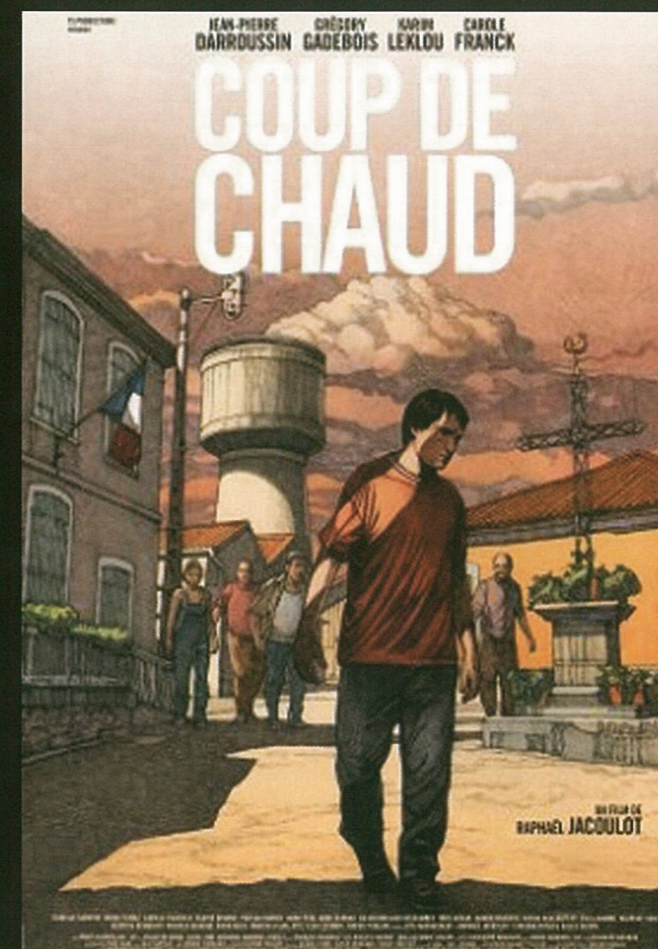
A la MJC, en partenariat avec la commune et dans le cadre d'un circuit départemental coordonné par CRCATB.

**Jeudi 15 OCTOBRE
à 20 h 30**

COUP DE CHAUD

Réalisé par Raphaël Jacoulot
 Avec Jean-Pierre Darroussin, Grégory Gadebois, Karim Leklou
 Genre Policier
 Nationalité Français
 Durée 1h42

Au cœur d'un été caniculaire, dans un petit village à la tranquillité apparente, le quotidien des habitants est perturbé par Josef Bousou. Fils de ferrailleurs, semeur de troubles, il est désigné par les villageois comme étant la source principale de tous leurs maux jusqu'au jour où il est retrouvé sans vie dans la cour de la maison familiale...



Un café citoyen jeudi 8 octobre à 18h30 au Centre social, Effervescentre, place de la gare à Mouthiers-sur-Boëme

Les CIGALES, un outil de financement solidaire au service de l'emploi local.

Une CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) réunit entre 5 et 20 personnes, qui versent régulièrement un peu de leur épargne, pour l'investir dans des entreprises en création ou développement. Cela facilite la création d'emplois et de services de proximité, renforce le réseau de l'entrepreneur, aide à comprendre comment fonctionne une entreprise et donne du sens à notre épargne...

Témoignages et échanges. Perspectives de créer une CIGALES localement.

Organisé par l'Association régionale des CIGALES, Effervescentre et la Maison des Peuples et de la Paix

Pour en savoir + : Jean-Yves LE TURDU, 06 24 35 54 99 - www.cigalespoitoucharentes.org

A VOIR, A FAIRE, DANS LES SEMAINES À VENIR

DANSE COUNTRY Country Cheyenne 16



Mouthiers-sur-Boëme
Salle Gilles Plouquin
Tous publics, dès 12 ans

Le jeudi à 19 h 30 (débutants) et 20 h 45 (confirmés)
Cours de 1 h 15 = 50 € / an
Cours de 2 h 30 = 85 € / an
Cours enfants = 45 € / an (- de 18 ans)
Adhésion : 25 €
10 € (- de 18 ans)

Renseignements : M. Florencio Pla - 06 31 00 54 83

MOUTHIERS-SUR-BOËME
Dimanche 11 octobre 2015 - 13 h 30

Salle Gilles Plouquin

Concours de belote
organisé par Génération Boëme



Participation : 8 €
Renseignements au 05 45 67 92 95

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE BELOTE - 11 OCTOBRE 2015
Nom : _____
Nombre de personnes : _____ x 8 €

Bulletin et règlement à l'adresse de Génération Boëme à recevoir AVANT LE 2 OCTOBRE 2015
Maison associative Belote - 23, chemin de la Croix Blanche - 16440 Mouthiers-sur-Boëme

COMITÉ DU SECOURS POPULAIRE MOUTHIERS-SUR-BOËME

Chers donateurs,

Un grand merci pour vos dons de vêtements, chaussures, accessoires de mode, jouets et autres objets.

PETIT RAPPEL

Les vêtements déchirés, souillés ou très abîmés ainsi que les jouets et objets cassés ou incomplets ne sont pas utilisables par le Secours Populaire.
Ces vêtements et autres objets sont à déposer à la déchetterie ou bien dans les containers prévus à cet effet et mis à disposition dans la commune.

Notez les nouveaux horaires d'ouverture du local du Secours Populaire au 57 rue de la Boëme :
Tous les samedis de 10H à 12H ainsi que le 1er samedi du mois de 14H à 16H.



Bien manger c'est l'affaire de tous!
Programme National pour l'Alimentation
alimentation.gouv.fr

Par délibération du 6 février 2015, la commune a signé la charte
« Bien manger à l'école, c'est l'affaire de ma commune »

La restauration scolaire proposée par la commune de Mouthiers est conforme au décret de septembre 2011, à savoir :

- ✓ 4 ou 5 plats par repas, dont nécessairement un plat principal comprenant une garniture, et un produit laitier
- ✓ proposer une variété des plats servis
- ✓ respecter les portions conseillées et la fréquence des plats par catégorie

leurs attentes (boîte à idées, conseil des délégués)

Point 3 :
✓ Le personnel est impliqué dans un plan de formation continue (hygiène en restauration collective- relation sur le temps du repas)

Point 4 :
✓ L'équipe de cuisine, participant au service, évalue à chaque repas l'appréciation des repas et communique spontanément avec les enfants.
✓ Les enfants sont incités à goûter, pour découvrir ou redécouvrir des produits préparés différemment (tarte épinalais, tartiflette d'endives, chou farci...)
✓ Les fiches techniques sont réajustées en fonction des remarques et observations.

Point 5 :
Une enquête de satisfaction sera réalisée cette année scolaire

Point 6 :
✓ La première commission restauration aura lieu début octobre. Elle réunira responsable et agent(s) de restauration et/ou service, élu (s), enseignant(s), représentant (s) des parents d'élèves.
Les échanges recueillis seront autant d'idées à concrétiser.


Point 7 :
✓ Le personnel et les enfants sont déjà sensibilisés au gaspillage par la pratique du tri des déchets.

Point 8 :
✓ Le site internet, mouthiers-sur-boeme.fr, est désormais accessible et fait apparaître le menu à la semaine avec des précisions sur les caractéristiques des produits (catégorie, provenance, produits biologiques)

Vous connaissez des personnes qui souhaitent faire construire une maison économique en énergie à Mouthiers.

2 Terrains à vendre
La Chauvèterie
Prix de vente : 17 € le m2

Renseignement à la Mairie ou
Les maisons de la Touvre
05 45 65 44 88
contact@lesmaisonsdelatouvre.com



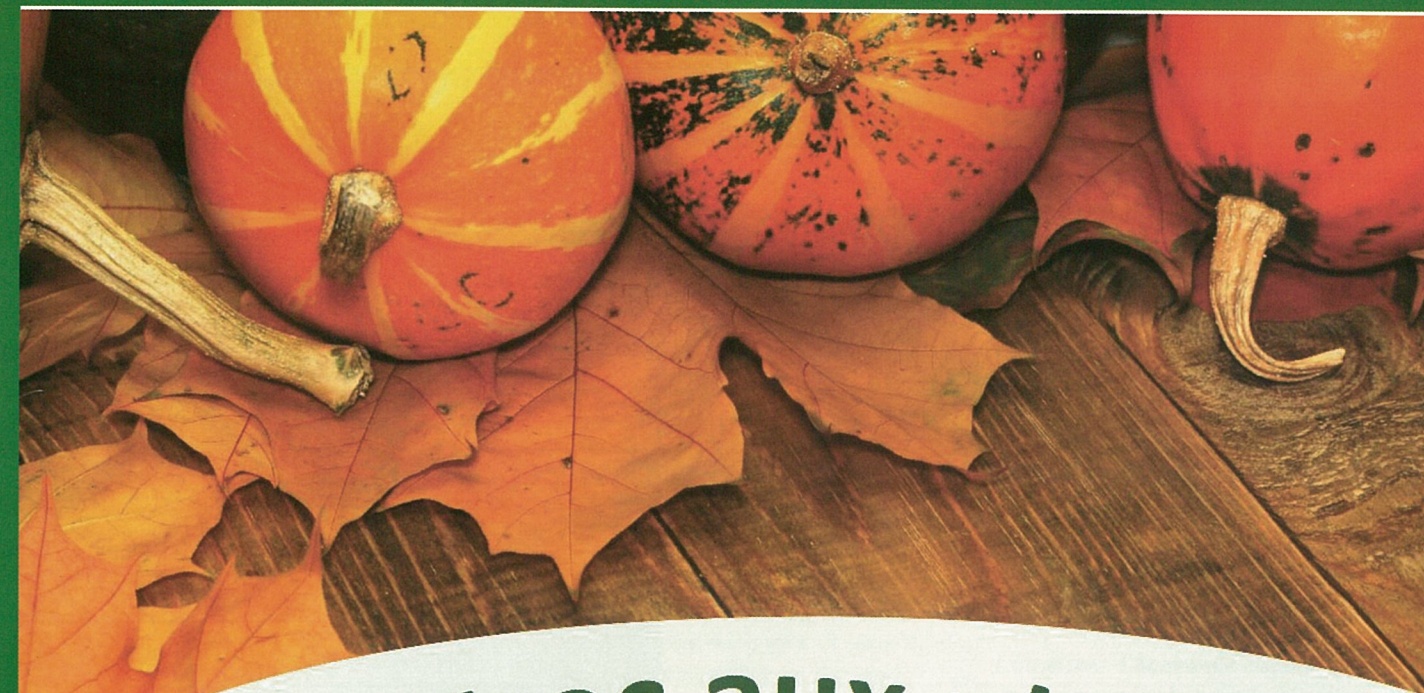
Reprise des balades pour les Aînés

Ces balades, de 3km environ, ont lieu tous les jeudis après-midi, en alternance sur Mouthiers et sur une commune des environs (sur cette photo, à Villebois-Lavalette). Elles sont ouvertes à tous. Le rythme est adapté aux possibilités des marcheurs et des commentaires sont apportés sur ce que l'on voit.

Pour participer il suffit de se rendre sur la place, derrière l'église de Mouthiers, le jeudi à 14h15. Le déplacement au point de départ se fait par covoiturage.

Cette activité étant rattachée à l'association "Boëme Patrimoine", il suffira ultérieurement de prendre l'adhésion à cette association (5 € par an)

MAÏTÉ BONNET
EXPOSE À LA M.J.C.
DU 18 OCTOBRE
AU 1ER NOVEMBRE



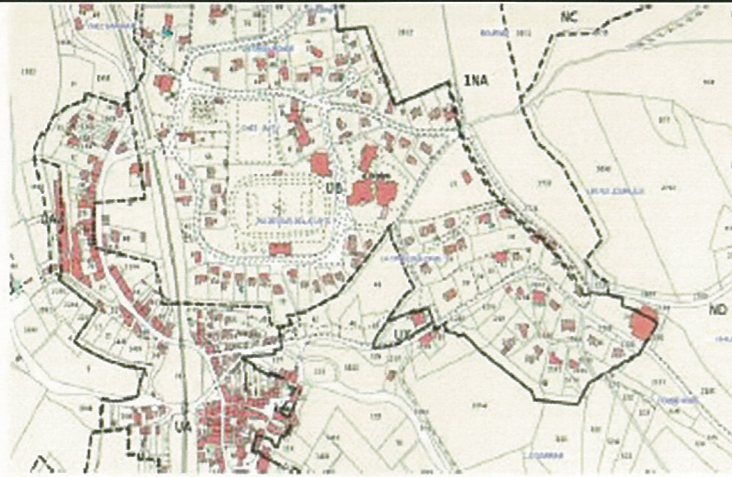
2ème Troc aux plantes

Organisé par la commune de Mouthiers
avec la participation de Calitom et des Jardiniers Charentais

Echange de plants, graines, bulbes
Conseils sur le jardinage au naturel
Ateliers poules et poulailler
Atelier fabrication de nichoirs et mangeoires
Dégustation de soupes
Décoration de jardins
Remise de compost

12h00 - Remise
concours des maisons
et jardins fleuris
Apéritif offert

Samedi 10 octobre
9h30 - 13h00
Place du Champ de Foire
MOUTHIERS SUR BOËME



LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Un document plus ambitieux que le Plan d'Occupation des Sols !

Le PLU est un document de planification qui définit le projet de territoire de la commune ; les grandes orientations pour demain en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique ou encore de déplacements. Le PLU est également un outil réglementaire qui fixe les règles d'utilisation du sol (ou construire ? quels types de constructions ? quels sont les sites protégés ?...). Il remplace ainsi le Plan d'Occupation des Sols.

Il s'agit d'un grand chantier qui était devenu nécessaire pour prendre en compte à la fois l'évolution du contexte communal et local avec notamment le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Angoumois et surtout du contexte législatif (NATURA 2000, Grenelle de l'environnement, Loi ALUR...).

Une démarche concertée

La municipalité qui souhaite assurer le dialogue avec les habitants dans le cadre de la concertation met à votre disposition un registre en mairie avec des documents consultables au fur et à mesure de l'étude ce qui vous permet de faire part de vos remarques et observations sur le dossier. En outre, elle vous invite à participer aux réunions publiques de concertation.

La prochaine se tiendra le mardi 6 octobre 2015 à 18h30 à la salle municipale et sera l'occasion de vous présenter les enjeux du passage du PLU et d'échanger sur le projet de territoire de la commune. La seconde qui aura lieu ultérieurement aura pour objet la présentation du zonage et des grandes lignes du règlement.

Le calendrier du PLU en 4 étapes

Phase 1 : Diagnostic (2013-2014)

Phase 2 : Enjeux - PADD (2015)

Phase 3 : Orientation d'Aménagement et de Programmation (octobre 2015)

Phase 4 : Zonage et Règlement (Novembre 2015 à Avril 2016)

Phase 5 : Suivi Administratif, Enquête Publique (Avril 2016 à Novembre 2016)

Un bureau d'étude au côté de la commune

Afin de mener à bien cette démarche, l'équipe municipale a souhaité être accompagnée du bureau d'études URBANhymns. Leur rôle consiste à réaliser les études et assurer le bon déroulement de la procédure : le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement et le zonage suivi de la consultation des services et enfin de l'enquête publique (courant 2016).



QU'EST-CE QUE LE PADD: PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Le PADD constitue le cœur du PLU en tant que projet formulé par la municipalité, s'inscrivant dans une logique de long terme. Il s'agit d'un document stratégique, justifiant la contrainte légale d'une formulation claire, accessible et compréhensible par chaque citoyen. D'un point de vue juridique, le PADD n'est pas directement opposable aux tiers. Cependant, ce document constitue le fondement des choix opérés au sein du PLU en son entier, garantissant l'équilibre juridique de ses dispositions réglementaires.



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le fil conducteur du projet d'urbanisme de la commune

A travers ce projet d'aménagement et de développement durables, la commune de Mouthiers-sur-Boème souhaite renouveler les engagements pris lors de ces dernières décennies pour favoriser le vivre ensemble, pour conserver le caractère rural d'une commune proche de la ville et garantir des services de proximité pour le bien-être de ses habitants.

Le projet de la commune s'articule autour de cinq objectifs et engagements raisonnés :

- **Conserver et renforcer les richesses environnementales de la commune**, c'est protéger les habitats naturels et leurs hôtes. Mais c'est aussi être exemplaire sur nos pratiques et rappeler notre responsabilité vers les générations futures.

- **Valoriser le patrimoine paysager et urbain du territoire**, c'est préserver le charme et l'histoire de la commune.

- **Maîtriser le développement et l'étalement urbain**, c'est conserver le caractère rural de nos villages et de ne pas en faire des cités dortoir.

- **Promouvoir le cadre de vie**, c'est faire en sorte que les Mouthiersiens utilisent, au quotidien, des services et des activités qui profitent à toutes les générations.

- **Soutenir l'économie locale**, c'est s'assurer que les habitants bénéficient de services adaptés, de proximité et de qualité et puissent travailler sur leur commune. C'est également permettre aux agriculteurs d'utiliser un espace propice au maintien et à la diversification de leurs activités et de préserver les paysages de la commune...

Pour toujours bien vivre à Mouthiers !

REUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION

Le mardi 6 octobre 2015

A 18H30

A LA SALLE GILLES PLOQUIN

La commune révisé son document d'urbanisme, le Plan d'occupation des Sols et vous invite à échanger sur les enjeux du futur Plan Local d'Urbanisme à l'occasion d'une réunion publique de concertation le mardi 6 octobre 2015.

En outre, le bureau d'études URBANhymns qui a été retenu par la commune pour l'assister dans cette démarche vous présentera pourquoi le PLU devait être révisé, vous exposera le contexte réglementaire et vous expliquera le contenu du nouveau document de planification (diagnostic, projet de territoire).

Vous pourrez également émettre vos remarques et poser toutes vos questions.



La rentrée est fête...



ETAT CIVIL

ILS SONT NÉS

le 12 septembre 2015 : Margot Lucette Joëlle

VILLENEUVE, 22 rue de la Font du Rossignol

Le 13 septembre : Maléa Cécile CANCY BRIOLLET,

60 rue de la Boëme

ILS NOUS A QUITTÉS

Le 15 août 2015 : Jean Marie Christian DENOEL,

7 rue du Puits de Pilon

SUR VOTRE AGENDA

OCTOBRE

6 : Réunion Publique PLU à la salle Gilles Ploquin

8 : Café Citoyen - Les Cigales au Centre Social

10 : Ballade contée à la médiathèque

Exposition-vente au local secours populaire

11 13h30 : Concours Belote Génération

Boëme - Salle Gilles Ploquin

31 : 17h00 : Boom solidaire d'Halloween

8 : Bourse aux jouets à la salle Gilles

Ploquin

Du 28 septembre au 02 novembre -

EXPOSITION « Fleur de géant » -

Médiathèque

NOVEMBRE

11 : Loto du Foot à la salle G. Ploquin

28 : Soirée Théâtre MJC à la salle Gilles Ploquin

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.
Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures. Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême

Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MEDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE
LE MEDECIN DE GARDE
LE WEEK-END
il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT

Photos Alain PORTE Jean REVEREAULT

Impression : VALANTIN Angouleme

Le prochain
bulletin

Sera celui de novembre. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 octobre.
Les activités prévues jusqu'à fin décembre pourront y être annoncées.

GRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boëme - 16440 MOUTHIER
RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



Musique et patrimoine à Forge!



Bonne retraite Jeanne Nanglars.



Les jeunes des "jobs d'été" félicités.

(Photos Alain PORTE)